

COMMUNIQUE

PORANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°002/AAMI/APN/2025 DU 28 MAI 2025 POUR LA PRE-SELECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE, FRAIS FUNERAIRES ET INDIVIDUEL ACCIDENTS POUR LE COMPTE DU PERSONNEL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2026.

FINANCEMENT : APN, EXERCICE 2026

Madame Le Directeur Général par Intérim de l'Autorité Portuaire Nationale (APN).
communique :

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les résultats de l'évaluation des dossiers administratifs et des offres techniques afférents à l'Appel à Manifestation d'Intérêt se présentent comme suit :

N°	Noms et adresses des soumissionnaires	Résultat de la vérification de la conformité des pièces administratives.	Résultat de l'analyse des offres techniques. (Note technique requise 80 points/100)	Observations du Comité Adhoc
01	ZENITHE INSURANCE BP : 1540 Douala Tél : +237 233 434 132	Pièces administratives conformes aux prescriptions de l'AAMI	Note obtenue 95,5 points/100	Rang : 1^{er} Qualifié pour la suite de procédure.
02	NSIA ASSURANCES BP : 11538 Yaoundé Tél : +237 22 22 73 16	Pièces administratives conformes aux prescriptions de l'AMI	Note obtenue 85,5 points/100	Rang : 2^{ème} Qualifié pour la suite de procédure.
03	CHANAS ASSURANCES BP : 109 Douala Tél : +237 233 42 14 74/679 803 983	Pièces administratives conformes aux prescriptions de l'AMI	Note obtenue 82,5 points/100	Rang : 3^{ème} Qualifié pour la suite de procédure.

04	ROYAL INSURANCE ONYX BP : 12230 Douala Tél : +237 243 66 38 83	Pièces administratives conformes aux prescriptions de l'AMI.	Note obtenue : 78,25 points/100	Disqualifié pour la suite de procédure pour avoir obtenu une note technique insuffisante. (Inférieure à 80 points/100).
----	---	--	---	--

Les soumissionnaires qualifiés recevront des lettres d'invitation à soumissionner pour prendre part à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur la sélection d'une Compagnie d'Assurances en vue la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire, frais funéraires et individuel accidents pour le compte du personnel de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été sélectionné est prié de passer retirer sa soumission sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, son offre sera détruite.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /- B NCA

Yaoundé, le

27 AUG 2025

LE DIRECTEUR GENERAL a.i.

